

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 11 avril 2022

**DATE DE LA CONVOCATION**

1<sup>er</sup> avril 2022

Nombre de conseillers en exercice :

36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 23

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 4

Total votants : 27

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 avril 2022**

**L'an deux mil vingt deux**

**Et le 11 avril à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

**Membres Titulaires présents :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Nathalie BINVAULT, Gilles CLEMENT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Patrick MARION (Neuvy), Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Christian LALLERON, Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

**Membres Suppléants présents à voix délibérative : -**

**Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

Nathalie SAULZET (Huisseau-sur-Cosson) a donné pouvoir à Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray),

Claire CAILLON a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson),

Gérard CHAUVEAU (Montlivault) a donné pouvoir à André JOLY (Chambord),

Michel LAURENT a donné pouvoir à Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan).

**Membres Titulaires absents ou excusés :** Patricia HANNON (Maslives), Fabienne GENDRIER (Montlivault), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Valérie LODI, Stéphane FRIAUD, Elisabeth GUIBERTEAU, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury).

**Membres Suppléants présents sans voix délibérative :**

**Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne) a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération 041-051-2022**

**Objet : Adoption des tarifs de l'année scolaire 2022-2023 de l'école de musique intercommunale du Grand Chambord**

Monsieur le Président indique qu'afin de permettre aux élèves de s'acquitter de leur inscription à l'école de Musique du Grand Chambord, des tarifs doivent être votés par le Conseil communautaire.

Les tarifs envisagés sont différents selon les activités pratiquées, l'âge des élèves (enfants ou adultes), les revenus des familles (imposable ou non-imposable), l'origine géographique des élèves (Communautés de Commune du Grand-Chambord, Hors Communauté de Communes du Grand Chambord).

Des réductions sont possibles en fonction du nombre d'enfant inscrits dans une même famille et de l'assiduité des élèves.

La facturation est effectuée au semestre. Les réductions relatives à l'assiduité sont accordées uniquement sur la facture du second semestre.

Monsieur le Président présente les tarifs détaillés dans l'annexe 14. Une augmentation globale de 5 % est proposée afin de palier à l'absence d'évolution depuis mai 2015.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire :

- de fixer les tarifs 2022-2023 conformément à l'annexe 14,
- de dire que ces tarifs seront applicables à la rentrée 2022.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **FIXE les tarifs 2021-2022 conformément à l'annexe 14 ;**
- **PRECISE que ces tarifs seront applicables à la rentrée 2022 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

**Le Président :**

**Gilles CLEMENT**

